

Conditions et critères appliqués pour une admission en Maîtrises universitaires en droit pour l'année académique 2026-2027

Pour être admis dans une de nos formations de maîtrise, le ou la candidate doit être titulaire d'un Bachelor en droit suisse ou d'un diplôme jugé équivalent au Bachelor en droit. Toutefois, l'admission en double Master en droit avec l'Université du Luxembourg répond à des critères et à un délai d'inscription qui lui sont propres. (<https://www.unige.ch/bachelor-master/masters/double-master-en-droit-universites-de-geneve-et-du-luxembourg>)

1. Pour les (futurs) titulaires d'un Bachelor en droit suisse :

Admission directe dans une de nos maîtrises en droit, sur la base de la réussite préalable d'un Bachelor en droit, obtenu dans une Université en Suisse.

- Pour les étudiants inscrits en Bachelor en droit, à Genève, et qui entendent poursuivre leurs études, sans interruption, par une maîtrise en droit, à Genève : s'inscrire par formulaire au 31 juillet pour un début d'études au semestre d'automne, ou au 15 décembre pour un début d'études au semestre de printemps, sur l'Espace étudiant du site :
<https://www.unige.ch/droit/etudiants/directives#toc2>
- Pour les autres candidats (futurs) titulaires d'un Bachelor en droit suisse : suivre la procédure d'inscription, de réimmatriculation ou de changement de faculté (selon votre situation) à l'Université de Genève, en respectant les délais fixés par le Service des immatriculations :
<https://www.unige.ch/immatriculations/>

2. Pour les (futurs) titulaires d'une formation en droit étranger :

Nos formations de maitrises en droit (<http://www.unige.ch/droit/etudes/formation/master.html>) constituent la fin de la formation universitaire de base en droit selon le système d'enseignement en Suisse. En fonction de la thématique choisie, elles permettent de donner une orientation aux études, mais ne constituent en aucun cas une spécialisation (qui s'effectue dans les formations de Maîtrises approfondies en droit).

Les conditions d'immatriculation à l'UNIGE prévoient que pour postuler à une maîtrise universitaire, il faut avoir obtenu au moins un Bachelor universitaire et remplir les autres conditions d'immatriculation <https://www.unige.ch/immatriculations/> (par exemple, réussir un examen de français) ; il est également précisé qu'en plus de la réalisation des conditions d'immatriculation, les conditions spécifiques d'admission dans le programme visé doivent être remplies, et que celles-ci sont fixées dans le règlement d'études du programme visé.

L'article 27 du Règlement d'études de la Faculté de droit prévoit que :

« Les personnes porteuses d'un baccalauréat universitaire en droit d'une université suisse sont admises au programme de maîtrise universitaire en droit de la Faculté.

Les personnes porteuses d'un titre en droit d'une université étrangère sont admises au programme de maîtrise à condition que leur titre soit reconnu équivalent à un baccalauréat universitaire en droit d'une université suisse.

La doyenne ou le doyen statue sur l'équivalence des titres au sens de l'alinéa 2, en tenant compte notamment du programme conduisant au titre obtenu, des résultats réalisés et des éventuelles formations complémentaires suivies. ».

Ainsi, pour être admis directement à nos formations de maîtrise, le ou la candidate doit être titulaire d'un Bachelor en droit suisse ou d'un diplôme jugé au moins équivalent au Bachelor en droit (trois années d'études au minimum, 180 crédits ECTS) obtenu en principe avec une moyenne équivalente à 5 sur 6 (mention bien), datant en principe de moins de 10 ans, et délivré par une Université reconnue par la nôtre.

L'admission aux maîtrises en droit est possible pour le ou la candidate déjà titulaire d'un diplôme équivalent à un Bachelor en droit et d'un diplôme équivalent à une Maîtrise en droit (minimum 4 années d'études, 240 crédits ECTS), si les deux diplômes ont été obtenus avec en principe une moyenne équivalente à au moins 4.5 sur 6 (mention assez-bien au moins), datant en principe de moins de 10 ans, et délivrés par une Université reconnue par la nôtre.

Les dossiers sont ensuite évalués et examinés pour décision.

3. Pour les (futurs) titulaires d'un Bachelor en relations internationales, orientation Droit, de l'UNIGE :

Voir les informations pertinentes dans le document qui vous est adressé sur le site du BARI, sous « Débouchés académiques » :

<https://www.unige.ch/gsi/fr/espace-etudiants/espace-etudiants-bari/debouches-academiques/>